

Une bien belle boucle sur le plateau Niort-Brioux, entre Saint-Romans-des-Champs, le Bois de Saint-Romans et le lieu-dit La Grande Brousse. Des paysages variés avec des champs ouverts, de petits bois, le ruisseau le Râleau, etc.

Durée	3h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	11,09 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	18 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	18 m	Commune	Saint-Romans-des-Champs (79230)
Point haut	74 m		
Point bas	52 m		



Trace n° 987345

Description

(D/A) Laisser la mairie à main droite et s'éloigner de la route D101. Tourner à gauche dans la Rue de la Cantine puis dans la première petite route à droite (bâtiments agricoles).

(1) Prendre le premier chemin à droite qui est bordé d'arbres. À son extrémité, tourner à droite sur une petite route et longer la mare. Au croisement, noter la "Pompe" à côté d'un puits et d'un lavoir. En ce lieu les habitants pouvaient pomper une eau de qualité pour leur consommation et celle du bétail.

(2) Revenir sur ses pas et continuer tout droit sur la route.

(3) Prendre le deuxième chemin sur la droite ; ce chemin n'est pas bordé d'arbres. Au bout, effectuer un droite/gauche et suivre un chemin Ouest-Nord-Ouest.

(4) Au croisement en T, tourner à gauche dans un chemin ombragé. Traverser une petite route et continuer en face entre les champs ouverts.

(5) À la fourche, aller à droite. Ignorer un départ de chemin à gauche puis deux autres à droite. Longer le Bois de Saint-Romans à main gauche et déboucher sur la route D106.

(6) Tourner à gauche à angle aigu et suivre prudemment la route.

(7) Après un bosquet, tourner à droite dans un chemin bordé d'arbres.

(8) Au croisement en T, tourner à gauche dans un chemin bordé d'une petite haie côté droit. Passer au lieu-dit La Chamerie (ferme à main droite) et continuer tout droit.

(9) Au croisement en T, prendre à gauche un chemin bordé d'arbres. Traverser **avec prudence** la D106 et continuer en face. Le chemin n'est plus ombragé, les champs sont ouverts. En arrivant près du lieu-dit La Grande Brousse, continuer sur le chemin qui devient une petite route.

(10) Traverser la Route de [Chizé avec prudence](#) et continuer en face dans un chemin très ombragé. Au bout, suivre une petite route sur la droite. Contourner le lieu-dit Le Petit Viron par la droite. Continuer Est-Sud-Est jusqu'à un croisement.

(11) Tourner à gauche puis ignorer un départ de chemin sur la droite. Traverser **prudemment** la route du Bois de la Chagnasse et suivre la petite route en face **avec prudence**. Au croisement suivant avec une autre petite route, continuer tout droit vers le Nord.

(1) Continuer tout droit. Juste après avoir longé à main droite de grands bâtiments agricoles, tourner à gauche dans la Rue de la Cantine. Au premier croisement, tourner à droite et retrouver le point de stationnement (D/A).

Points de passage

- D/A Mairie de Saint-Romans-des-Champs**
N 46.204033° / O 0.34476° - alt. 70 m - km 0
- 1 Croisement en T route - chemin**
N 46.20058° / O 0.344921° - alt. 65 m - km 0.48
- 2 La Pompe de Saint-Roman-les-Champs**
N 46.202465° / O 0.348569° - alt. 61 m - km 0.91
- 3 Croisement en T route - chemin**
N 46.199592° / O 0.350435° - alt. 66 m - km 1.26
- 4 Croisement de chemins en T**
N 46.202488° / O 0.360354° - alt. 62 m - km 2.12
- 5 Croisement de chemins en Y**
N 46.195835° / O 0.363568° - alt. 66 m - km 2.93
- 6 Croisement chemin - D106**
N 46.199054° / O 0.380498° - alt. 54 m - km 4.39
- 7 Chemin à droite**
N 46.196121° / O 0.37862° - alt. 54 m - km 4.75
- 8 Croisement de chemins en T**
N 46.189181° / O 0.387069° - alt. 61 m - km 5.79
- 9 Croisement de chemins en T**
N 46.186136° / O 0.372735° - alt. 58 m - km 6.95
- 10 Croisement route de Chizé - chemins**
N 46.19156° / O 0.356084° - alt. 71 m - km 8.43
- 11 Croisement de quatre chemins en croix**
N 46.188861° / O 0.348869° - alt. 70 m - km 9.17
- D/A Mairie de Saint-Romans-des-Champs**
N 46.204037° / O 0.34476° - alt. 70 m - km 11.09

Informations pratiques

Le stationnement se situe dans Saint-Romans-des-Champs en épis le long d'une voie qui longe la Mairie et la Salle des Fêtes sur le côté gauche en regardant la façade avant de la Mairie depuis la route D101.

Cette randonnée en terrain varié nécessite d'être correctement chaussé.

Ce parcours est non balisé mais sans réelles difficultés. En conséquence il est conseillé de suivre les indications du descriptif et de

la carte en y alliant une lecture du paysage.

Randonnée réalisée par l'auteur le 26 avril 2018

À voir

Saint-Romans-des-Champs

Bien qu'elle soit la plus petite commune du canton de Prahecq et la moins peuplée, Saint-Romans est occupée dès l'Age du Bronze (objets conservés aux musées de Niort). Cité pour la première fois au début du XIIIe siècle, le village se nomme à l'origine Saint-Romain-des-Champs. Soldat et martyr chrétien du IIIe, Romain de Rome était fêté le 09 août. Chaque dernier dimanche de juillet, l'association communale de divertissement champêtre organise sa Fête des battages à l'ancienne.

L'église Saint-Romain :

Elle appartenait à l'archiprêtré de Melle, sa cure était à la nomination de l'abbé de Charroux. En 1536, Hilaire Brisson y fonde la chapelle dite des Brissons. Le modeste sanctuaire est voûté et doté d'un petit campanile en 1688. Démoli en 1866, la paroisse est alors réunie à celle de Brûlain.

L'oratoire de La Fragnée :

C'est le seul lieu de culte de la commune. Il est réalisé par Jean Cordomi, maçon de Saint-Romans, sur le chemin de La Fragnée, près du cimetière qui a remplacé l'ancien en 1784. Une statue en plâtre de la Vierge, venant de l'église de Brûlain, est installée en 1954. Abîmée, elle est substituée en 1994 par une autre en pierre acquise à Lourdes.

Le lavoir du Puits Neuf :

Jadis, les femmes rinçaient leur linge avec l'eau du puits, lequel permettait aussi, grâce à une pompe de remplir deux réservoirs pour faire abreuver les bestiaux. Un visage de lavandière est croqué au couteau sur le puits par un homme ne fréquentant pas pourtant ce lieu à l'époque. Le lavoir est rénové en 1995.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-bois-de-saint-romans-et-la-grande-br/>

[illegible]

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.